

Garde nationale républicaine

Année de création : 1801

Ministère de rattachement : ministère de l'Administration interne et de la Défense

Statut du dirigeant : militaire

Adresse du commandement :

Largo do Carmo
1200-092 LISBOA - PORTUGAL

Site Web : www.gnr.pt



Histoire

La Garde nationale républicaine, *Guarda Nacional Republicana* (GNR) est la descendante directe de la garde royale de police, *Guarda Real de Pollicia* (GRP) de Lisbonne créée en 1801 sur le modèle de la gendarmerie française de 1791.



En 1802, la GRP est rattachée à l'armée. Une autre GRP est installée à Porto. Lors du transfert de la cour portugaise au Brésil, après l'invasion du Portugal par les forces napoléoniennes en 1807, une GRP est créée à Rio de Janeiro.

Fin mai 1834, à la suite de la guerre civile, Dom Pedro, assumant la régence au nom de sa fille Dona Maria II, dissout les GRP de Lisbonne et de Porto. Néanmoins, un mois après environ, il crée la garde municipale de Lisbonne, avec les mêmes caractéristiques. L'année suivante, apparaît la garde municipale de Porto.

En 1868, les deux gardes sont placées sous un seul commandement - le commandement général des gardes municipales - basé à la caserne du Carmo, à Lisbonne, qui est encore aujourd'hui le siège de la GNR.

Après la révolution du 5 octobre 1910, le nouveau régime républicain transforme la garde municipale en Garde républicaine (*Guarda Republicana*), en gardant la même

organisation. En 1911, la Garde républicaine est transformée en GNR. Le décret-loi du 31 décembre 1983 redéfinit ses missions.

En 1991, la GRN compte 17 000 militaires. En 1993, elle absorbe la garde budgétaire (*Guarda Fiscal*), organisme indépendant, qui devient la brigade financière de la GNR. En 2006, une nouvelle unité GNR est créée avec l'objectif de lutte contre les incendies et a été nommée (*Grupo de Intervenção de Proteção e Socorro*) GIPS.

La loi organique (LOGNR) n° 63/2007 du 6 novembre 2007 redéfinit l'organisation et les missions de la GNR. Le statut des militaires de la GNR fait l'objet du décret-loi n°30/2017 du 22 mars 2017.



Organisation

Aux termes de la loi organique actuelle, étant donné sa nature militaire, la GNR est soumise à une double dépendance :

- du ministre responsable du secteur de l'administration intérieure ;
- du ministre responsable du secteur de la Défense nationale, concernant la gestion des personnels, l'uniformisation, la normalisation de la doctrine militaire, de l'armement et de l'équipement, dans la mesure où ses forces sont placées sous la tutelle opérationnelle du chef de l'état-major-général des forces armées, par son commandant-général, dans les cas et selon les termes prévus par les Lois de Défense nationale et des Forces armées et du régime d'état de siège et d'urgence (cf. article 2.° de LOGNR).

Par sa nature et sa polyvalence, la GNR trouve son positionnement institutionnel dans l'ensemble des forces militaires et des forces et des services de sécurité, seule force de sécurité de nature et d'organisation militaires.

Organisation centrale

La structure centrale de commandement est basée au commandement de la garde (qui comprend le commandant-général, l'organe d'inspection, les organes de conseil, le secrétaire général et les organes qui dépendent directement du

commandant-général) et sur les organes supérieurs de commandement et de direction. On y trouve le commandement opérationnel (CO), le commandement de l'administration des ressources internes (CARI) et le commandement de la doctrine et de la formation (CDF).

Organisation territoriale

18 commandements territoriaux (*Comando Territorial*) : dos Açores, Aveiro, Beja, Braga, Bragança, Castelo Branco, Coimbra, Évora, Faro, Guarda, Leiria, Lisboa, Madeira, Portalegre, do Porto, Santarém, Setúbal, Viseu, Viana do Castelo, Vila Real.



Formations spécialisées

- L'unité de contrôle côtier (UCC) a une mission de garde côtière.
- L'unité d'action fiscale (UAF).
- L'unité de transit nationale (UNT) est chargée du contrôle routier.
- L'unité de sécurité et des honneurs de l'État (USHE) a des missions proches de la Garde républicaine française.
- L'unité d'intervention (UI), dont les missions sont proches de la gendarmerie mobile française comprend les unités spécialisées suivantes :
- les unités de maintien de l'ordre public, *Grupo de Intervenção de Ordem Pública* (GIOP),
- les unités des opérations spéciales, *Companhia de Operações Especiais* (CIOE),
- le groupe d'intervention pour la protection et le secours, *Grupo de Intervenção de Proteção e Socorro* (GIPS),
- les unités cynophiles, *Grupo Operacional Cinotécnico*.
- Le centre de déminage, *Centro de Inativação de Explosivos e Segurança em Subsolo* (CIESS).
- Le centre d'entraînement aux opérations internationales, *Centro de Treino e Aprontamento de Força para Missões Internacionais* (CTAFMI).
- Le service de protection de la nature et de l'environnement, *Serviço de Protecção da Natureza e do Ambiente* (SEPNA).



Missions

Aux termes des dispositions de l'article 1^{er} de la loi organique n° 63/2007 du 6 novembre 2007, la GNR est une force de sécurité de nature militaire, constituée de militaires organisés dans un corps spécial de troupes et dotée d'une autonomie administrative. Elle a pour mission, dans le contexte des systèmes nationaux de sécurité et de protection :

- assurer la légalité démocratique ;
- garantir la sécurité intérieure et les droits des citoyens ;
- collaborer à l'exécution de la politique de défense nationale, selon les termes de la Constitution et de la loi.

Le secteur sous la responsabilité de la GNR est actuellement d'environ 94 % du territoire national, sur lequel résident environ 53.8 % de la population portugaise.

Comme corps militaire elle est apte, en situations de crise ou de guerre, à passer, à tout moment, sous le contrôle opérationnel du chef de l'état-major-général des forces armées, selon les termes de la loi de défense nationale et des forces armées et du régime d'état de siège et d'état d'urgence, à accomplir certaines missions militaires, ordonnées par son Commandant-général.

Personnel

Forte de 23 520 hommes et femmes, la GNR est une institution constituée principalement de militaires (officiers, sergents et gardes) et de civils ayant un statut de fonctionnaires et d'agents de l'administration publique.

Les militaires de la Garde sont, hiérarchiquement regroupés, dans les catégories professionnelles sous-catégories et grades suivants :

- catégorie professionnelle des officiers :
 - officiers généraux, comprenant les grades de lieutenant - général et major-général,
 - officiers supérieurs, comprenant les grades de colonel, lieutenant-colonel et chef d'escadron,
 - capitaines, comprenant le grade de capitaine,
 - officiers subalternes comprenant les grades de lieutenant et sous-lieutenant ;
- catégorie professionnelle des sergents, comprenant les grades de sergent-major, sergent- chef, sergent-adjudant, sergent de 1^{re} classe, sergent de 2^e classe, et fourrier ;
- catégorie professionnelle des gardes, comprenant les grades de caporal-major,

caporal- chef, caporal, garde principal et garde.



Organismes de formation

L'école de la Garde (*Escola da Guarda*, EG) - commandée par un major-général - est responsable de la formation technique et professionnelle du personnel militaire de la GNR. Elle comprend les centres de formation à Figueira da Foz (FLMC) et Portalegre (PCP).

Principaux équipements

- **Armement** : fusils (Mossberg 590, Winchester 1200, Fabarm SDASS Tactical, Benelli M3 et M4), mitrailleuses (FAMAE SAF, HK MP5), pistolets Heckler et Koch (P9S, VP70M, USP Compact P30) et pistolets Walther (PP P5, P88 et P99).
- **Véhicules légers** : bicyclettes (Ôrbita GNR) voitures de patrouilles (Skoda Octavia, Toyota Corolla, Mitsubishi Lancer, Volkswagen Sharan, Nissan Almera, Subaru Impreza), motos (BMW 850, Honda Pan European, Yamaha), Sport utility vehicles (Land Rover, Mitsubishi Outlander, Mitsubishi Pajero, Nissan Patrol), vans, camions et bus (Mitsubishi L200, Mitsubishi Fuso Canter, Iveco Eurocargo, Toyota Hilux, Mercedes Sprinter, Man 12.240, Scania P230, Renault Kangoo, Toyota Hiace).
- **Véhicules de maintien de l'ordre** : Iveco VM 90P, Iveco 4000.



Coopération

La GNR est membre, depuis sa fondation, de la FIEP ainsi que de l'EUROGENDFOR.

Dans le cadre de la coopération technico-policière avec les pays faisant partie de la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP), la GNR assure la réalisation de multiples actions de formation et d'assistance technique, en Angola, au Mozambique, au Cap-Vert, en Guinée-Bissau, à Sao Tomé-et-Principe et au Timor oriental. Dans cette importante communauté se détache la participation de la GNR au Conseil des chefs de police de la CPLP et des commissions de travail respectives.

La Garde prend aussi part à de multiples activités dans le cadre de la coopération policière européenne, en participant à des groupes de travail et autres forums, par sa présence permanente dans certaines institutions européennes, comme à EUROPOL, et sa participation active dans des activités opérationnelles communes, en soulignant, du fait de la dimension de l'engagement, les opérations coordonnées par FRONTEX.

Dans ce domaine, il faut mettre en relief la coopération directe avec les Forces de sécurité espagnoles, spécialement avec la Guardia Civil, qui mérite d'être soulignée plus particulièrement en raison du volume d'actions de coopération et d'échange d'informations et par son importance dans le cadre de la sécurité des régions frontalières et, dans un contexte plus général, de l'espace ibérique lui-même. Dans ce cas particulier, on note la signature le 31 mars 2009, à Lisbonne, du « Mémoire de coopération entre la GNR et la Guardia Civil du Royaume d'Espagne ».

Il faut également mentionner les accords de coopération signés entre la GNR et les forces de sécurité partenaires, en soulignant particulièrement le « Protocole de Coopération technico-policière entre la GNR et la Police nationale de Timor oriental », qui prévoit la coopération « dans le domaine de l'habilitation et de la qualification des ressources humaines de PNTL ». Outre celui-ci, des accords de coopération avec les Forces de sécurité de Macao et avec la Gendarmerie de Jordanie (*Darak Forces*) ont été établis.

